

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 14
Nombre de Procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 68

VOTES : Contre : 0 Pour : 16 Abstention : 0
Date de convocation : 16 janvier 2023

DÉLIBÉRATION N°1.1
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT
SUITE AU CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU
SIEGE

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Patrick HUGUET, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU GOBIN, Jean-Michel BRARD, Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Valérie NIESCIEREWICZ, délégués titulaires, Thierry DEVILLE, délégué suppléant*

ÉTAIENT ABSENTS : *Michèle QUELLARD, Philippe CAILLON, Jean CHARRIER, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Claude CAUDAL, pouvoir à Eloïse BOURREAU GOBIN, Christiane VAN GOETHEM suppléée par Thierry DEVILLE.*

Secrétaire de séance : *Eloïse BOURREAU GOBIN*



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-2-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019, portant création du Syndicat Mixte de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

Vu les statuts dudit Syndicat et notamment l'articles 17 ;

Considérant le déménagement du siège du Syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique sis 4, esplanade Anna Marly, à Saint-Nazaire, le 22 novembre 2022

Entendu le rapport de la Présidente ;

Compte tenu de l'installation du siège du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique dans de nouveaux locaux situés au 4^e étage de l'immeuble sis 4, esplanade Anna Marly, à Saint-Nazaire, il convient de faire évoluer les statuts du Syndicat mixte, notamment son article 5 aux fins d'y faire figurer cette nouvelle adresse et de pouvoir procéder à une mise à jour de la fiche INSEE de notre établissement public.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'évolution statutaire permettant d'inscrire la nouvelle adresse du siège du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce changement d'adresse et à l'évolution statutaire qui en découle.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 23 janvier 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN